

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020 PROCES-VERBAL

Le **jeudi 2020**, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni salle Trema (rue Joseph Deshommes), sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire, maire sortant

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARREE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Philippe BOUVIER, Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Gilles DETRAIT, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN, Céline THEUREAU, Patricia BOURNAIL, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAIN, Valérie LOUAZEL, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Benoît FOUCHER

Procurations :

Maud DESCHAMPS à Dany FRATTINI | Dominique SÉVIN à Karine PIQUET

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 28 MAI 2020

1. Installation du Conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire
4. Election des adjoints au Maire
5. Charte de l'élu(e) local(e)
6. Proclamation du tableau officiel

Mme LE MAIRE salue l'assemblée et rappelle l'objet de la séance, à savoir l'élection du Maire et de ses adjoints. Cette salle n'est pas la salle habituelle du Conseil Municipal de Noyal-sur-Vilaine, mais la situation actuelle fait que pour pouvoir accueillir les élus dans des conditions sanitaires maximales, il était nécessaire d'utiliser une salle autre. Il a également été souhaité que le public soit présent, cette installation étant un moment important de la vie de la commune. Parallèlement, pour que le plus grand nombre de noyalaises et noyalais puissent suivre cette séance, un live est diffusé sur Facebook.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, maire qui procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal (présents et absents) et les installe dans leurs fonctions.

Mme LE MAIRE donne ensuite lecture des résultats des élections municipales du 15 mars 2020 :

Bureau	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	TOTAL	%		
INSCRITS	993	965	839	893	811	4 501			
VOTANTS	588	486	433	463	415	2 385	52,99%		
Blancs	5	2	5	2	3	17	0,71%		
Nuls	7	4	9	10	4	34	1,43%		
EXPRIMES	576	480	419	451	408	2 334	97,86%		
LISTES CANDIDATES	Voix	Voix	Voix	Voix	Voix	Total voix	% voix EXPRIMES	Sièges Conseil Municipal	Sièges Communauté de communes
1. Changez Noyal pour une ville écologique, citoyenne et solidaire (M. LENFANT)	220	166	185	190	197	958	41,05%	6	1
2. Noyal en action (Mme MURET-BAUDOIN)	356	314	234	261	211	1376	58,95%	23	6
	Total					2 334	100,00%	29	7

N° 2020.05.01 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue des élections, deux personnes ont donné leur démission : M. Stéphane LENFANT et M. Ludovic DREAN, tous les deux membres de la liste « Changez Noyal ». Ils ont fait part de leur souhait de ne pas se présenter pour siéger. Dans le cadre des applications juridiques, les personnes suivantes sur la liste de « Changez Noyal » : M. Christian VETIER qui remplace M. LENFANT et Mme Stéphanie BOURDAIS-GRELIER qui remplace M. DREAN.

Mme LE MAIRE indique que la démission de M. LENFANT de son poste de conseiller municipal entraîne la démission automatique de son poste de conseiller communautaire, conformément au Code Electoral. Dans la règle, c'est une personne du même sexe qui doit le remplacer et c'est donc M. Benoît FOUCHER qui remplacera M. LENFANT pour siéger au Conseil Communautaire du Pays de Châteaugiron. A titre informatif, les élus communautaires ont été élus le 15 mars dernier et sont, suite au remplacement de M. LENFANT : Marielle MURET-BAUDOIN, Louis HUBERT, Anne CARREE, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Pierre-Yves TANVET et Benoît FOUCHER.

Selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Mme Céline THEUREAU est désignée en qualité de secrétaire.

Mme LE MAIRE indique que Mme THEUREAU passera avec l'urne pour que les élus puissent voter.

Arrivée à la fin de son intervention en temps que Maire du mandat 2014-2020, elle indique que ce mandat a été extrêmement intéressant et remercie tout le monde pour ces six années passionnantes. Mme le Maire remercie également, les noyalaises et noyalais pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Elle a eu à cœur de les servir au mieux, pour que Noyal-sur-Vilaine soit une commune où il fait bon vivre.

N° 2020.05.02 – ELECTION DU MAIRE

M. Louis HUBERT plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

M. HUBERT, en tant que doyen de cette assemblée, rappelle à tous que siéger au Conseil Municipal est un honneur mais aussi des responsabilités. L'élu.e n'a pas plus de droits, mais a beaucoup de devoirs. En premier lieu, celui de servir les intérêts des habitants de Noyal-sur-Vilaine. Le premier acte en tant qu'élu.e va conduire à l'élection du Maire de la commune.

M. HUBERT dénombre vingt-sept (27) conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne ensuite deux assesseurs : M. Jean-François COLAS et Mme Valérie LOUAZEL

M. FOUCHER remercie Mme le Maire pour l'organisation de ce conseil dans une salle suffisamment grande pour permettre au plus grand nombre d'y participer, dans les conditions actuelles connues de tous. La retransmission de ce conseil en vidéo est aussi une excellente chose. Il propose ainsi d'envisager de pérenniser cette initiative pour les prochains conseils municipaux.

« Chèr.e.s collègues, c'est un honneur pour nous de siéger ce soir à ce conseil municipal d'installation pour représenter les 958 Noyalaises et Noyalais qui ont voté pour nous, et plus généralement, pour faire vivre le débat démocratique local dans l'intérêt général de tous les habitants. Nous tenons à remercier nos électeurs et toute l'équipe de la liste Changez Noyal pour cette formidable campagne.

Alors bien sûr ce résultat n'est pas celui que nous espérons. Nous voulions impulser un changement nécessaire à la tête de la commune, pour porter des projets ambitieux en faveur de la transition écologique et sociale, pour changer notre mode de gouvernance en permettant notamment aux habitants une plus grande participation à la vie démocratique locale.

L'élection qui a eu lieu dans un contexte particulier, inédit, celui du COVID19, en a décidé autrement. Ce contexte pose de notre point de vue un vrai problème démocratique, tout le monde n'ayant pu exercer son droit de vote par peur d'être contaminé. Par rapport aux précédentes élections, le taux de participation est en effet inférieur de 20 %. Cependant la participation reste assez élevée par rapport à la moyenne nationale et nous en acceptons donc le résultat.

Mais cette crise du COVID19 démontre pour nous l'échec des politiques libérales mises en place ces dernières décennies par les gouvernements successifs. Comment expliquer que notre pays, 6ème puissance mondiale, ait été incapable de fournir le matériel de protection nécessaire à la lutte de cette pandémie ? Pourquoi a-t-il fallu attendre cette crise pour se rendre compte qu'un hôpital ne peut être géré comme une entreprise ? Cela montre l'urgence de repenser notre modèle productif et de revaloriser le travail de celles et ceux qui ont continué à faire fonctionner les services et commerces essentiels à la bonne marche de notre pays.

Si, à l'échelle de notre commune, nous comprenons que le début de gestion de la crise a nécessité de se concentrer sur le plus urgent, il nous semble important que ce nouveau conseil municipal soit maintenant associé aux décisions concernant le déconfinement et le soutien aux populations les plus fragiles ainsi qu'aux acteurs économiques du territoire. L'impact et les conséquences sociales de cette pandémie vont nécessiter toute notre attention et nous devons tirer des leçons de cette crise afin de mieux appréhender le monde de demain. Le retour au monde d'avant la crise est-il en effet souhaitable ? Nous sommes persuadés qu'au contraire il faut favoriser l'émergence de systèmes plus résilients car si la crise du COVID19 n'est que passagère, d'autres crises écologiques sont en cours... et notamment celles du dérèglement climatique et de la perte de bio-diversité.

Ce n'est pas nouveau, une partie d'entre vous qui étaient élus pendant la précédente mandature connaît l'importance que nous attachons à cet enjeu. Vous avez également tous pu lire notre programme et nos propositions. Si le bilan de la précédente mandature a été timide sur ce thème, nous constatons que pour cette prochaine mandature vous avez pris conscience de son importance en mettant en avant la transition écologique sur la première page de votre programme.

Alors vous pouvez compter sur nous pour travailler sur cet enjeu et nous espérons que nous pourrions ensemble le porter au sein du conseil communautaire. L'intercommunalité nous semble en effet être l'échelon approprié pour mutualiser les compétences, porter des projets tels que la rénovation thermique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables ou bien encore échanger avec le monde économique et agricole sur cet enjeu. Nous souscrivons également à votre engagement pour une mobilité du quotidien durable. Nous devons trouver très rapidement des solutions permettant d'améliorer les transports en commun et la pratique des déplacements doux, dont le vélo du quotidien, sur notre territoire.

Vous pouvez également compter sur nous pour être une opposition constructive, une opposition qui argumentera, proposera des alternatives que ce soit pour la transition écologique ou tout autre sujet concernant notre commune. Nous serons en particulier vigilants sur la question sociale pour laquelle nous estimons qu'il faut être plus ambitieux.

Enfin, nous aspirons à ce que le maire qui sera élu ce soir, soit à l'écoute de tous les Noyalais qu'il soit garant d'une démocratie locale vivante où les commissions municipales permettront de vrais moments d'échanges où les habitants auront l'opportunité de participer aux décisions importantes de notre commune. »

Après l'intervention de M. FOUCHER, M. HUBERT invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal dépose lui-même son bulletin (sous enveloppe uniforme fournie par la mairie), dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	23
f. Majorité absolue	12

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MURET-BAUDOIN Marielle	23	vingt-trois

Mme Marielle MURET-BAUDOIN est proclamée maire, est immédiatement installée dans ses fonctions et M. HUBERT lui remet l'écharpe.

Mme LE MAIRE remercie le Conseil Municipal de la confiance qu'il lui accorde et indique souhaiter intervenir en fin de séance pour exprimer sa gratitude.

N° 2020.05.03 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, élue maire, il est indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit (8) adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de sept (7) adjoints.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Et par 23 voix pour et 6 abstention,

- **FIXE** à sept (7) le nombre des adjoints au Maire de la commune.

N° 2020.05.04 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un délai de quelques minutes pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	23
f. Majorité absolue	12

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUBERT Louis	23	vingt-trois

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Louis HUBERT. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste :

- Louis HUBERT, 1^{er} adjoint,
- Anne CARRÉE, 2nde adjointe,
- Sébastien COQUELIN, 3^{ème} adjoint,
- Marie-Claude HELSENS, 4^{ème} adjointe,
- Emmanuel CASADO, 5^{ème} adjoint,
- Christelle HOUZOT, 6^{ème} adjointe,
- Philippe BOUVIER, 7^{ème} adjoint.

Mme LE MAIRE adresse ses remerciements :

« C'est le deuxième mandat auquel je me présente. La première fois est une découverte, un apprentissage et comme je le disais tout à l'heure, une mission importante et passionnante. La deuxième fois, c'est aussi beaucoup d'émotions, parce que c'est également l'expression de la confiance qui m'a été accordée par les habitants qui ont reconnu le travail que nous avons fait. Je tiens à remercier les habitants de Noyal-sur-Vilaine pour leur participation à ce vote. C'est vrai que cette élection était particulière et nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que la sécurité de chacun soit respectée. C'est effectivement 53 % de participation pour Noyal et c'est au-delà de la moyenne nationale et du département. Je suis très touchée que les habitants fassent valoir leur droit démocratique. La démocratie passe par le vote mais également ensuite par le Conseil Municipal.

La commune est comme disent certains, une petite République. C'est au quotidien, en tant qu'élu.es, que vous remplirez votre mission auprès des habitants, pour faire vivre la commune et permettre une vie plus agréable.

La commune a montré son importance dans cette crise sanitaire. Les Maires, les élus, se sont mobilisés pour assurer la sécurité sanitaire, le fonctionnement de la commune et la mise en place de nombreuses actions. Ce rôle des élus s'est accru dans cette crise.

Avec mes collistiers, nous avons fait le choix de porter plusieurs valeurs : **proximité, solidarité et transition écologique...**

Proximité : cette crise l'a démontré, l'importance des élus a été fondamentale. Nous avons été présents pour que la commune continue de fonctionner et assurer la continuité de service. Celle-ci a été mise en place par M. MANGARD avec les services pour que l'accueil soit maintenu, poursuivre l'astreinte pour traiter des problématiques de voirie ou autres, assurer l'accueil des enfants des personnels soignants. C'était vraiment un moment particulier. Nous nous sommes régulièrement réunis au niveau de la municipalité afin d'assurer la présence, le maintien du marché pour lequel il a fallu faire des démarches auprès la Préfecture pour assurer les règles sanitaires. Le marché a été très apprécié par les habitants. Nous nous sommes aussi battus pour la Poste. Certaines personnes n'ont pas eu leur courrier pendant trois semaines, mais le bureau de Noyal a été rouvert très rapidement par rapport à d'autres communes. Nous sommes aussi intervenus régulièrement pour les déchetteries et nous avons régulièrement relayé auprès du SMICTOM, en charge de ce service, les doléances et les remarques judicieuses et pleines de bon sens des habitants. Nous nous sommes aussi fortement positionnés pour les masques. La commande a été passée en concertation avec l'AMF. Nous avons jugé cela plus pertinent, au regard des difficultés rencontrées sur la distribution de masques, de mutualiser les commandes, sans quoi nous n'aurions pas été écoutés. Pendant toute cette crise, les Maires d'Ille-et-Vilaine ont travaillé ensemble et c'est pour cela que cette opération a pu se mettre sur pied. Ces masques sont attendus par les habitants mais c'est compliqué car il y a aussi des changements de normes qui font que les choses n'avancent pas. Nous espérons une livraison rapide pour procéder à la distribution qui se fera en deux temps. La distribution se fera d'abord auprès des personnes âgées et/ou vulnérables, à leur domicile, puis nous inviterons les habitants de la commune à venir selon un ordre alphabétique pour récupérer les masques prévus pour tous les adultes et enfants à partir de 6 ans. Dès que la livraison sera faite par la gendarmerie, nous informerons bien évidemment tous les habitants.

Cette proximité, s'est traduite par des services qui fonctionnaient, entre autres, la police municipale, Rodolphe GODEFROY qui a été présent tous les jours pour expliquer les règles de distanciation sociale. Je le remercie très

chaleureusement car son rôle a été important pour faire respecter les règles mises en place, telle la fermeture du parc du Chêne Joli qui a pris toute sa dimension pour les habitants pendant le confinement. Nous avons également eu à cœur de travailler la communication et d'informer. Sandra DAVID, directrice de la communication de la commune, a permis aux habitants, au jour le jour, de suivre l'évolution des informations, parfois changeantes au cours d'une même journée. Il a fallu gérer ce contexte particulier pour transmettre des informations fiables aux habitants.

La **Solidarité** a été gérée au niveau du service de l'action sociale mené par Carole PEROT. Ce volet a été extrêmement important, pour que les habitants vulnérables ou âgés se sentent soutenus en cette période d'isolement. Une campagne téléphonique a été mise en place pour les appeler tous les dix jours environ. Nous avons commencé par les personnes de plus de 80 ans, puis les personnes de plus de 72 ans. Beaucoup attendaient les appels pour échanger même s'ils n'avaient besoin de rien. Très souvent les personnes sont entourées de leurs familles, amis, voisins,... Beaucoup de personnes se sont proposés spontanément pour aider et je tiens à remercier tous les bénévoles de la commune, ainsi que les élus. Plusieurs autres actions ont été mises en place : le portage de repas via l'ADMR, mais aussi l'épicerie sociale. Certaines personnes ayant des revenus faibles se sont retrouvées sans revenus et l'épicerie sociale a joué pleinement son rôle. Là aussi je souhaite transmettre à tous les bénévoles de l'épicerie sociale et de l'ADMR ma très grande reconnaissance. Au niveau de l'EHPAD, la solidarité aussi a été considérable. L'établissement avec l'association Bénévo'Agés et Noyal Accueil ont animé, mis du lien. C'était compliqué pour certaines personnes âgées, de ne pas voir leurs proches, de ne pas pouvoir dialoguer avec elles. L'action menée a permis de garder le lien et de les accompagner. L'action sociale, avec Anne CARREE, a lancé une aide pour les personnes qui en auraient besoin. Une très très belle chaîne de solidarité s'est mise en place et je ne suis pas étonnée car cela a toujours existé sur la commune. Les personnes se sont spontanément mobilisées. Avec Louis HUBERT et les « télécouturières » ce sont plus de 4.000 masques qui ont été fabriqués et distribués à des entreprises qui, au début de la crise, étaient en grande difficulté. Elles avaient besoin de ces masques pour assurer, en tant qu'entreprises agro-alimentaires, l'approvisionnement des magasins. L'EHPAD Saint-Alexis a pu également profiter de ces masques. Je remercie fortement les plus de 60 télécouturières, de tous âges pour leur action. Des visières ont également été faites par un jeune noyalais sur une imprimante 3D. Elles ont été utilisées par la commune. Merci à tous pour cette belle solidarité.

La **Transition écologique** : effectivement au précédent mandat nous avons entamé ce travail et nous le poursuivons. Nous sommes tous d'accord, notre société évolue, alors nous allons devoir nous adapter, accompagner et soutenir cette évolution de façon à ce que chacun s'interroge. Il faudra sans doute innover, s'adapter mais en gardant confiance dans notre futur. Il faut se dire que cette crise que nous traversons peut être quelque chose de bénéfique. On va entrer dans la période des bilans. Certains diront que la gestion n'est pas suffisamment bien faite ou autre... Ce sera un débat qui viendra en temps et en heure. Notre futur sera ce que nous en déciderons et en tant qu'élus vous avez votre part à jouer dans l'évolution de notre monde. Cette crise a des impacts et nous ne pouvons pas l'ignorer. Certains ont été touchés par la maladie, physiquement et psychologiquement. Les personnes se sentent vulnérables face à un virus que l'on ne voit pas. Il y a aussi un impact économique. Cette crise malheureusement n'est pas finie, il va falloir travailler ensemble, nous soutenir les uns les autres, pour soutenir nos commerces, nos entreprises. Je ne l'ai pas évoqué, mais effectivement, nous avons souhaité soutenir les commerces depuis le début de la crise. La proximité, le local, certains habitants l'ont découvert. Notre commune dispose de professionnels de grande qualité et avec le service de communication, plusieurs actions ont été mises en place, pour informer des ouvertures et rappeler de consommer local, dans sa ville pour participer à son épanouissement. Nous sommes tous responsables, il ne faut pas l'oublier et c'est tous ensemble que nous arriverons à faire quelque chose.

Je souhaite aussi remercier les agents à travers M. MANGARD, notre directeur général des services. Dès le départ, ils se sont mobilisés et ont été présents et motivés pendant toute la crise, pour les habitants, pour accueillir les enfants. Leur travail est également important maintenant pour redémarrer rapidement les services à la population tout en respectant les règles de sécurité sanitaire. C'est ainsi que les écoles ont pu reprendre sereinement, que le restaurant scolaire et les garderies ont pu rouvrir sous l'impulsion de Marie-Claude HELSENS, adjointe à l'enfance jeunesse. Tout cela demande une implication extrêmement importante de nos services, dont le service ménage qui est très mobilisé. C'est avec un énorme dévouement, une vraie passion pour le service public, qu'ils ont fait beaucoup d'efforts et accepté pendant la crise de poser un certain nombre de jours des congés. Ils ont montré la grandeur du service public pendant cette crise comme tout au long de l'année. Nous avons à Noyal, des agents formidables qui ont vraiment à cœur d'être là pour tous les habitants.

Je tiens également à remercier les élus qui ont fait preuve d'engagement. C'est très important pour la vie communale. Dans un premier temps, je vais remercier les adjoints qui ont décidé de mettre fin à leurs fonctions mais ont répondu présents pendant la crise. Il y a Xavier SALIOT, Monsieur Sport, qui a œuvré pendant des années pour faire que le sport à Noyal soit un axe important. Il a mis beaucoup d'enthousiasme dans les projets et s'est énormément battu pour la salle intercommunale et la mise en place des vestiaires sportifs. Je veux remercier également Patrick LE GUYADER, adjoint aux travaux. Pendant cette crise, il a encore été présent. Il y avait toujours quelques urgences et l'astreinte. Pendant tout ce mandat, il a énormément œuvré pour permettre à la commune de faire les meilleurs choix.

Il a travaillé aussi pour le développement durable, la transition écologique et le développement du vélo. Je le remercie également très chaleureusement. Karine PIQUET continue encore en tant que conseillère municipale, mais ne peut pas continuer en tant qu'adjointe. Je la remercie parce qu'elle avait la charge de la culture qui nous fait vibrer et dont nous aurons énormément besoin après cette crise. Actuellement, les salles de concerts et spectacles sont fermées. Ce sera un rôle important de redonner, via la culture, la vie dans notre commune.

Je le dis souvent, L'intervalle est un peu le cœur de notre commune : ça bouge, ça vit, ça innove. Cela nous permettra à tous de retrouver le sourire. Je te remercie très chaleureusement Karine pour tout ce que tu as fait. Pour information, elle a géré pendant la crise, le fait que dorénavant, même si la médiathèque ouvre progressivement, que toutes les mesures sanitaires soient en place et que vous puissiez récupérer des livres par un « clic & collect ». La crise a du bon dans le sens où elle nous pousse à progresser et innover.

Je tiens à remercier également tous les élus de Noyal en Action qui ont beaucoup travaillé et vont continuer à travailler. La campagne est un moment émouvant, important, intense. Pendant la crise, les nouveaux élus se sont aussi mobilisés et je sais qu'ils continueront sur ce mandat. Je veux remercier également les membres de l'opposition. Merci M. FOUCHER de nous indiquer que vous souhaitez être constructif, cela me va droit au cœur. Ce fut parfois difficile au début du mandat précédent, mais la campagne a été respectueuse. Je me réjouis donc du travail que nous pourrons porter tous ensemble. C'est important car je suis Maire et je représente tous les habitants.

Je me permettrais également de remercier de façon plus personnelle, les Maires qui m'ont précédée, Françoise CLANCHIN et Jacques AUDRAIN, car nous sommes issus d'une histoire et ils ont beaucoup œuvré pour amener la commune de Noyal-sur-Vilaine, là où elle en est. Je remercie également ma famille, mon mari, mes enfants, qui m'ont soutenue, ainsi que mes amis qui m'ont encouragée. Quand j'ai expliqué que je souhaitais repartir pour un second mandat, pour mes enfants, c'était une évidence.

Etre Maire, c'est aussi un honneur de servir ses habitants et je serai le Maire de tous les habitants. Notre démocratie a toujours été vivante. Nous avons beaucoup œuvré de façon à associer nos habitants et nous poursuivrons dans cet axe. C'est pour moi un véritable honneur de servir cette commune et ses habitants. Sachez que je m'en montrerai digne. Merci à tous, merci à tous les habitants. »

N° 2020.05.05 – CHARTE DE L'ELU.E LOCAL.E

Mme LE MAIRE avant de faire lecture de la Charte de l'Elu.e Local.e. transmise avec la note de synthèse, précise que ceci ne se faisait pas auparavant mais que c'est fondamental, justement pour la démocratie locale, pour que l'élu.e connaisse les droits et obligations inhérents à sa fonction.

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Vous serez invité(e) à la signer ultérieurement.

N° 2020.05.06 – PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL

Suite à l'élection du Maire et des Adoints, l'ordre du tableau officiel précisé par le Code Général des Collectivités Territoriales est établi ainsi :

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mme	MURET-BAUDOIN Marielle	28/05/1969	Maire	1376
M.	HUBERT Louis	01/04/1948	Premier adjoint	«
Mme	CARREE Anne	23/04/1955	Deuxième adjoint	«
M.	COQUELIN Sébastien	07/02/1977	Troisième adjoint	«
Mme	HELSENS Marie-Claude	29/03/1964	Quatrième adjoint	«
M.	CASADO Emmanuel	04/08/1972	Cinquième adjoint	«
Mme	HOUZOT Christelle	03/05/1965	Sixième adjoint	«
M	BOUVIER Philippe	07/07/1960	Septième adjoint	«
M.	BONNEAU Philippe	11/10/1958	Conseiller Municipal	«
M	TANVET Pierre-Yves	19/03/1960	«	«
M.	JUMEL Thierry	30/03/1960	«	«
M.	DETRAIT Gilles	14/04/1960	«	«
Mme	LEBRETON Isabelle	30/10/1960	«	«
M.	COLAS Jean-François	01/12/1964	«	«
M.	SEVIN Dominique	21/12/1964	«	«
Mme	DROUET Séverine	22/02/1973	«	«
Mme	PIQUET Karine	13/01/1974	«	«
M.	ROZE Michel	09/02/1975	«	«
Mme	COROLLER Rozenn	03/01/1979	«	«
Mme	FRATTINI Dany	08/08/1979	«	«
Mme	ROBLIN Anne	18/10/1980	«	«
Mme	THEUREAU Céline	22/08/1981	«	«
Mme	DESCHAMPS Maud	04/06/1990	«	«
Mme	BOURNAI Patricia	26/07/1955	«	958
M.	VETIER Christian	21/01/1958	«	«
Mme	LESAIN Marie-Véronique	15/11/1959	«	«
Mme	LOUAZEL Valérie	16/04/1964	«	«
Mme	BOURDAIS-GRELIER Stéphanie	06/08/1974	«	«
M.	FOUCHER Benoît	07/06/1975	«	«

N° 2020.05.07 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Agenda :

Prochaine séance du Conseil Municipal, le lundi 15 juin 2020, 20 heures.

Mme LE MAIRE indique que pour la première fois un guide du Conseiller Municipal à Noyal-sur-Vilaine a été déposé sur table. Elle remercie les services de communication et de direction qui ont œuvré afin que les nouveaux élus, mais également les anciens, aient des informations sur la commune, sur la vie municipale, l'administration. Un plan, un organigramme et une liste des nombreux acronymes et abréviations utilisés sont également joints. Ces éléments permettront aux élus de démarrer sereinement leur mandat.

Mme LE MAIRE clôture la séance et invite les élus à émarger la fiche de présence avant de quitter la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le procès-verbal d'élection du Maire a été affiché en Maire, le vendredi 29 mai 2020

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**